



Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario

Plan d'accessibilité

La Société de logement du Grand Sudbury (SLGS) s'engage à traiter toutes les personnes d'une manière qui leur permet de conserver leur dignité et leur indépendance. Nous croyons à l'intégration et à l'égalité des chances. Nous nous engageons à répondre aux besoins des personnes handicapées en temps opportun, en prévenant et en éliminant les obstacles à l'accessibilité tout en respectant les exigences précisées dans la *Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*.

Le Plan pluriannuel d'accessibilité de la SLGS est une feuille de route visant à éliminer les obstacles en matière d'accessibilité, sur une base continue. En plus de ces exigences de la *Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*, la SLGS a élaboré, mis en place et maintient des politiques et procédures internes d'exécution de ce plan, ce qui comprend la Politique d'accessibilité pour les services à la clientèle, la Politique en matière d'adaptation et la Politique sur les droits de la personne, le harcèlement et l'accès équitable de l'organisme. En suivant ces politiques, lignes directrices et procédures, nous travaillerons sur une base continue afin de répondre aux besoins des auteurs d'une demande de logement et des locataires, ainsi que pour éliminer activement les obstacles physiques ou autres qui empêchent ces personnes de participer pleinement aux activités de la SLGS et d'assurer le succès de leur location. Les mesures d'adaptation seront fournies conformément aux principes de dignité, d'individualisation et d'inclusion.

Ces politiques et procédures comprennent aussi des mécanismes permettant de transmettre sur demande aux locataires et au public des informations sur les situations d'urgence, dans un format accessible. Lorsque cela est nécessaire, cela comprend la transmission aux employés handicapés des renseignements individualisés relatifs aux interventions d'urgence.

Le Plan d'accessibilité de la SLGS sera révisé et actualisé sur une base continue et au moins tous les cinq ans.

Références :

Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario

Code des droits de la personne de 1990

Directives concernant l'élaboration de politiques et de procédures en matière de droits de la personne
(Commission ontarienne des droits de la personne)

Politique de la SLGS en matière d'adaptation (2013)

Politique de la SLGS sur les droits de la personne, le harcèlement et l'accès équitable (2011)

Politique d'accessibilité pour les services à la clientèle (2011)